

# L'information à votre service

Actualités destinées aux promoteurs de régimes d'assurance collective du Groupe Censeo

## Le régime canadien de soins dentaires (RCSD)

### Comblent le manque de couverture

Afin de continuer à favoriser un avenir sain et à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, le gouvernement du Canada a inclus dans son budget 2023 les grandes lignes du régime canadien de soins dentaires (RCSD).

Le RCSD est un régime public créé par le gouvernement fédéral qui contribuera à réduire les obstacles financiers réduisant l'accès aux soins buccodentaires pour près de neuf millions de résidents canadiens non assurés. La Sun Life est le fournisseur de services sélectionné et administrera le régime pour le compte du gouvernement du Canada.

### Aucune incidence sur les régimes d'avantages sociaux offerts par les employeurs

Le RCSD n'a pas été créé pour remplacer la couverture des soins dentaires offerte dans le cadre des régimes collectifs pour employés ou pour retraités ou des régimes privés. Il a été conçu pour fournir des soins aux Canadiens non assurés dont le revenu annuel familial net est inférieur à 90 000 \$.



**Un tiers des personnes vivant au Canada n'ont pas d'assurance soins dentaires. Une personne sur quatre déclare éviter de consulter un professionnel de la santé buccodentaire en raison du coût des soins.<sup>1</sup>**

### Qui est admissible à la couverture?

Pour être admissible à la couverture, il faut remplir les conditions suivantes :

- ne pas avoir accès à une assurance soins dentaires privée\*;
- avoir un revenu familial net rajusté inférieur à 90 000 \$;
- avoir produit sa déclaration de revenus pour l'année précédente;
- être citoyen canadien aux fins de l'impôt.

\*Les personnes qui renoncent à la couverture des soins dentaires offerte dans le cadre d'un régime d'employeur, y compris les comptes de soins de santé et de mieux-être, sont considérées comme ayant accès à une assurance et ne sont pas admissibles au RCSD. L'ARC exige des employeurs qu'ils indiquent sur leurs feuillets T4 et T4A si leurs employés et les membres de leur famille avaient accès à une couverture d'assurance soins dentaires pour chaque année fiscale de référence.

Les personnes qui bénéficient d'une couverture des soins dentaires dans le cadre d'un programme social du gouvernement provincial, territorial ou fédéral peuvent être admissibles au RCSD. Si elles remplissent les critères d'admissibilité, leurs couvertures au titre des différents régimes seront coordonnées afin d'éviter tout doublement ou absence de couverture.

### Inscription au RCSD

L'inscription au RCSD se fera progressivement, en commençant par les aînés, les adultes détenant un certificat valide de crédit d'impôt pour personnes handicapées et les enfants qui sont admissibles, de décembre 2023 à la fin de juin 2024. La dernière phase, qui permettra à toutes les personnes admissibles de s'inscrire, aura lieu en 2025. La couverture entre en vigueur au plus tôt en mai 2024 et dépend de la date de réception de la demande et de la date d'inscription au régime. Les personnes inscrites reçoivent une trousse de bienvenue de la Sun Life les informant de la date d'entrée en vigueur de leur couverture.

### Fournisseur de soins dentaires

Les prestataires de soins buccodentaires agréés, notamment les dentistes, les spécialistes dentaires, les denturologistes et les hygiénistes dentaires indépendants, qui sont membres en règle de l'organisme de réglementation provincial ou territorial du territoire où ils pratiquent, peuvent participer volontairement au RCSD. La Sun Life, administrateur du RCSD, verse directement aux fournisseurs inscrits la partie des frais qui est couverte par le RCSD. Actuellement, le nombre de fournisseurs inscrits au programme est faible.

**Une mauvaise santé buccodentaire peut entraîner un large éventail de maladies physiques et mentales, notamment des maladies cardiovasculaires, des infections potentiellement mortelles et des complications pendant la grossesse. Elle peut également entraîner des difficultés sur le plan social et avoir une incidence sur la qualité de vie.**



### Quels sont les services couverts?

Le RCSD couvre en totalité ou en partie le coût des soins, en fonction de la grille tarifaire du RCSD et du revenu familial net rajusté de la personne. Le régime couvre un large éventail de services (prévention, diagnostic, restauration, etc.), chacun d'entre eux étant soumis à un maximum. Comme dans les autres régimes d'assurance soins dentaires, certains services nécessitent une autorisation préalable.

Le RCSD a sa propre grille tarifaire qui diffère des tarifs des actes buccodentaires des diverses provinces et territoires. En moyenne, les montants de couverture du RCSD représentent entre 80 % et 90 % des montants établis dans les tarifs des actes buccodentaires des associations professionnelles. Par conséquent, il se peut que les personnes couvertes par le régime doivent payer des frais supplémentaires directement à leur fournisseur de soins buccodentaires (même si les services obtenus sont couverts à 100 %).

- Les services nécessitant une autorisation préalable ne seront pas couverts avant novembre de cette année.
- Les soins d'orthodontie susceptibles d'améliorer la santé buccodentaire des patients admissibles seront couverts à partir de 2025.
- Certains services ne sont pas couverts, notamment les ponts, les implants et les appareils servant à prévenir le bruxisme.

Les frais couverts par le RCSD sont basés sur le revenu familial net rajusté.

| Revenu familial net rajusté | Pourcentage couvert par le RCSD* | Pourcentage pris en charge par la personne |
|-----------------------------|----------------------------------|--|
| Moins de 70 000 \$          | 100                              | 0  |
| De 70 000 \$ à 79 999 \$    | 60                               | 40   |
| De 80 000 \$ à 89 999 \$    | 40                               | 60   |

\* D'après la grille tarifaire du RCSD

### Période de couverture

La période de couverture s'étend du 1er juillet au 30 juin de chaque année. Le renouvellement de l'inscription est obligatoire chaque année et doit se faire au plus tard le 1er juillet.

### Régimes d'assurance soins dentaires offerts par l'employeur

Les régimes d'assurance soins dentaires sont très appréciés des travailleurs canadiens. En fait, la couverture des soins dentaires figure parmi les cinq types d'avantages les plus appréciés par les salariés.<sup>2</sup>

Sur un marché de l'emploi concurrentiel, un programme d'avantages sociaux attrayant peut être un facteur décisif pour les employés potentiels. Et c'est un investissement qui porte ses fruits. Les entreprises qui offrent un programme d'avantages sociaux complet ont plus de chances d'attirer et de garder les employés de talent et de voir l'engagement de leurs employés augmenter, ce qui se traduit par une productivité accrue.

**En 2023, Research + Knowledge = Insights a été mandaté pour faire un sondage auprès de 1 535 travailleurs canadiens. Ceux-ci placent une couverture plus généreuse au premier rang de leurs trois priorités en matière d'avantages sociaux.**



### Pour obtenir des précisions sur le RCSD, consultez les sites suivants :

[Régime canadien de soins dentaires du gouvernement du Canada](#)

[Association dentaire canadienne](#)

### Renseignements complémentaires

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance collective du Groupe Censeo. Nous vous tiendrons au courant à mesure que de nouvelles informations seront rendues publiques.

*Le contenu de cette publication est fourni aux promoteurs de régime du Groupe Censeo à des fins d'information uniquement. Il ne s'agit pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Le contenu de cette publication est basé sur les renseignements disponibles au moment de son émission, et ceux-ci pourraient être modifiés ultérieurement. Des efforts ont été faits pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans cette publication. Elle pourrait toutefois contenir des erreurs ou des omissions, ou son contenu pourrait devenir périmé après son émission. Pour obtenir des renseignements supplémentaires adaptés à votre situation, consultez votre conseiller ou votre conseiller en régimes d'assurance collective.*